

Dispenses de mariages : généralités

Nous avons deux ensembles géographiques homogènes intégralement dépouillés, autour de St Romphaire et autour de St Lô

Et trois secteurs divers et irréguliers dépouillés partiellement au sud de St Lô, au Nord-ouest de St Lô et dans le Calvados anciennes paroisses du diocèse de Coutances.

Ces regroupements par secteur permettent une recherche plus précise et un regroupement des familles pour un certain nombre de cas.

1) Dépouillement systématique de toutes les dispenses du secteur de St Romphaire paroisses de :

La Mancellière (sur Vire)	St Romphaire	Fervaches
Gourfaleur	Le Mesnil Herman	Le Mesnil Opac
Le Mesnil Raoult	St Ebremond de Bonfossé	St Samson de Bonfossé
Troisgots		

= 190 dispenses 172 généalogies

2) Dépouillement systématique de toutes les dispenses du secteur de St Lô paroisses de :

Agneaux	Baudre	Le Mesnil Rouxelin
St Georges Montcoq	Ste Croix de St Lô	St Thomas de St Lô
Notre Dame de St Lô		

= 110 dispenses 98 généalogies

3) Dépouillement sélectif partiel de dispenses du secteur de Tessy-sur-Vire, Percy, Villedieu les Poêles :

Percy	Beslon	La Colombe	La Haye Bellefond
Le Chefresne	Montabot	Morigny	Villebaudon
Beaucoudray	Gouvets	Moyon	St Vigor des Monts
Ste Cécile	Villedieu les Poêles		

= 87 dispenses 76 généalogies

4) Dépouillement sélectif partiel de dispenses du secteur de Canisy, Marigny et autres paroisses

Canisy	Quibou	St Martin de Bonfossé	St Sauveur de Bonfossé
Marigny	Carantilly	Hébécrevon	St Ebremond sur Lozon
St Gilles	St Louet sur Lozon	Le Mesnil Durand	Esglandes
St Jores	Hautteville la Guichard	Cerisy la Salle	Notre Dame de Cenilly
Thorigny			

= 59 dispenses 49 généalogies

5) Dépouillement sélectif partiel de dispenses du Calvados paroisses anciennement diocèse de Coutances

Annebecq	Campagnolles	Courson	Fontenermont
Pont Bellanger	St Germain de Tallevende	St Manvieu Bocage	

= 16 dispenses 18 généalogies

Le dépouillement systématique de toutes les dispenses de 17 paroisses à permis, entre autres, de reconstituer les familles LEMPERIERE et PESQUET de la Mancellière et St Romphaire, 10-15 dispenses pour une même famille, et en moindre mesure pour beaucoup d'autres.

En décomptant 30 à 35 années entre chaque génération on arrive à situer approximativement la période à laquelle ont vécu les ancêtres les plus anciens = souches communes. On peut remonter 100 à 120 ans au-delà de la date des dispenses.

Pour une dispense de 1720 on peut donc retrouver des ancêtres ayant vécu vers 1600 ; A une époque ou bien souvent il n'y a pas de registres BMS.

Ces dispenses sont dépouillées à partir des dossiers originaux du diocèse de Coutances pour l'essentiel et sur les microfilms aux A.D. de St-Lô, (cote 6Mi 233 à 263) pour complément ou vérification.

Malgré toute l'attention portée, quelques erreurs ne sont pas exclues, confusion entre date de dispense et date de mariage, difficultés de lecture (une dispense c'est 4-5 pages quelquefois 20 pages).

Des dispenses signalées dans les registres de catholicité des paroisses ne se retrouvent pas toujours dans les archives du diocèse (Gourfaleur semble être malheureusement privilégié dans ce sens).

Les dispenses sont demandées quelques jours ou semaines, avant le mariage. Cependant certaines sont demandées après celui-ci, et quelquefois très longtemps après, faute de connaître le lien de parenté au moment du mariage ; exemple à Gourfaleur dispense en 1751, pour un mariage ayant eut lieu en 1729 avec plusieurs enfants nés.

La base d'une dispense est une enquête menée par un mandataire de l'évêque. Quatre témoins (deux de la famille, deux hors famille), présentent la situation des suppliants (les époux qui supplient l'Evêque de leur accorder la dispense pour pouvoir s'épouser), et expliquent comment ils ont connaissance des liens de parenté entre les époux; Il s'ensuit alors une description de la généalogie pour remonter, 2 à 4 générations, jusqu'à l'ancêtre commun.

Les dispenses sont le plus souvent de consanguinité du 4 ou 4^e degré (une seule au 2^e degré, cousins germains) entre les futurs époux, appelés en la circonstance "suppliants et suppliantes".

La plupart des enquêtes donnent la généalogie mais les plus anciennes et les dispenses d'affinité spirituelle, ne la donnent pas.

Les dispenses d'affinité sont dans la quasi-totalité des cas lors d'un second mariage, où les deux époux d'une même personne étaient parents. L'autre cas, c'est quand la future seconde épouse a porté sur les fonts baptismaux un enfant issu du premier mariage du futur époux. Dans ce cas il n'y a pas de parenté donc pas de généalogie, c'est une dispense de spiritualité.

La date de baptême de la suppliante est souvent donnée, et quelquefois un extrait de l'acte. J'ai même vu un de ces extraits pour une période très ancienne ou il n'existait aucun registre dans la paroisse. Preuve, s'il en était besoin, que certains registres ont disparu.

Présentation des indexes

Dans les pages et fichiers qui suivent deux indexes par secteur mais :

a - Classement sur le nom de l'**époux** à l'intérieur de chaque paroisse

b - Classement sur le patronyme de **la souche** toutes paroisses du secteur confondues.

Ces deux méthodes de recherche ne sont pas inutiles

Le N° de classement général (1^{ère} colonne) est l'élément primordial pour trouver la dispense dans la page de la paroisse concernée (5.^e colonne)

Une petite difficulté supplémentaire pour La Mancellière où il y a 4 pages, il convient de se référer, en plus, à la famille souche : Lempérière, Pesquet, Lerebours, sinon en divers.

Le lieu de la dispense (5^e colonne) est généralement celui du suppliant, premier cité, quelque fois le second (mentionné).

Dans la dernière colonne nous donnons la souche commune aux deux suppliants cités, s'il s'agit d'une dispense de consanguinité, ou aux deux conjoints d'un des suppliants s'il s'agit d'une dispense d'affinité (second mariage).

Signalées en rouge dans les indexes les dispenses non retrouvées aux AD, ainsi que celles qui ne donnent pas la généalogie.

Les souches résultent soit des arbres d'ascendances reportés sur les enquêtes, soit le plus souvent des descriptifs rapportés par un ou plusieurs témoins. Il s'avère cependant des erreurs dans les générations ou dans les prénoms. Les dispenses multiples dans une même famille permettent de découvrir ces anomalies et éventuellement de les rectifier

Dans cette colonne si le patronyme est suivi d'un **X** ou d'un **N**, à la place du prénom, cela signifie que le Premier personnage de la généalogie, la souche, n'est pas donné, mais une formulation du genre : "Pierre et Marie ... étaient frère et sœur" ; le X vient matérialiser le lien de fratrie.

Lorsque deux homonymes sont signalés comme souche cela ne signifie pas forcément qu'il s'agit de la même personne, nous précisons = quand c'est le cas. A contrario, François LEMPERIERE cité 10 fois souche commune, est toujours le même, ainsi que Jehan/Thomas PESQUET et son fils Me Jean PESQUET procureur, ainsi que beaucoup d'autres tant dans le secteur de St Romphaire que les autres secteurs.

Les pages des paroisses :

Les généalogies y sont classées à peu près chronologiquement.

Le N° de classement général de chaque dispense est reporté en haut de chaque cadre. Deux présentations différentes :

un arbre descendant classique,

ou une liste indentée automatique un peu plus difficile à suivre, mais plus facile à réaliser.

Le **D x** est le signe des dispenses avec la date, en rouge les éléments liés à la dispense.

En vert les informations liées à la naissance (baptême) âge, en bleu ceux concernant le décès.

Quand elle est connue nous avons ajouté la date de mariage et le lieu, et autres informations complémentaires éventuelles.

Les témoins sont portés, pas toujours, et pas tous ; c'est généralement plus complet pour les dispenses concernant ma propre famille ou La Mancellière, (charité bien ordonnée ...).

Quelquefois une généalogie avec 2-3 dispenses, lorsque frères et sœurs épouses frères et sœurs ou cousins.

Mais aussi deux généalogies pour une même dispense (double parenté) ou pour une même personne qui se marie deux fois avec un cousin.

Bonne lecture et bonne découverte.

Bernard Leconte

Cotes et carte pages suivantes

Cotes des Dispenses aux Archives Départementales de la Manche selon les années

En série :

6 Mi	233	1597-1662 (peu) et inventaire toutes dispenses 1597-1817		
	234	1663-64, 1677-83, 1685-87		
	235	1689-95	253	1761
	236	1696-1701	254	1762-65
	237	1702-05	255	1766-69a
	238	1710-14	256	1769b-71
	239	1715-19	257	1772-74
	240	1722-24	258	1777-79
	241	1725	259	1780-82
	242	1726-28	260	1783
	243	1729-32	261	1784-86
	244	1733-34	262	1787-88
	245	1735-39	263	1789-92
	246	1740-42		
	247	1743		
	248	1744-47		
	249	1748-51		
	250	1752-54		
	251	1755-57		
	252	1758-60		

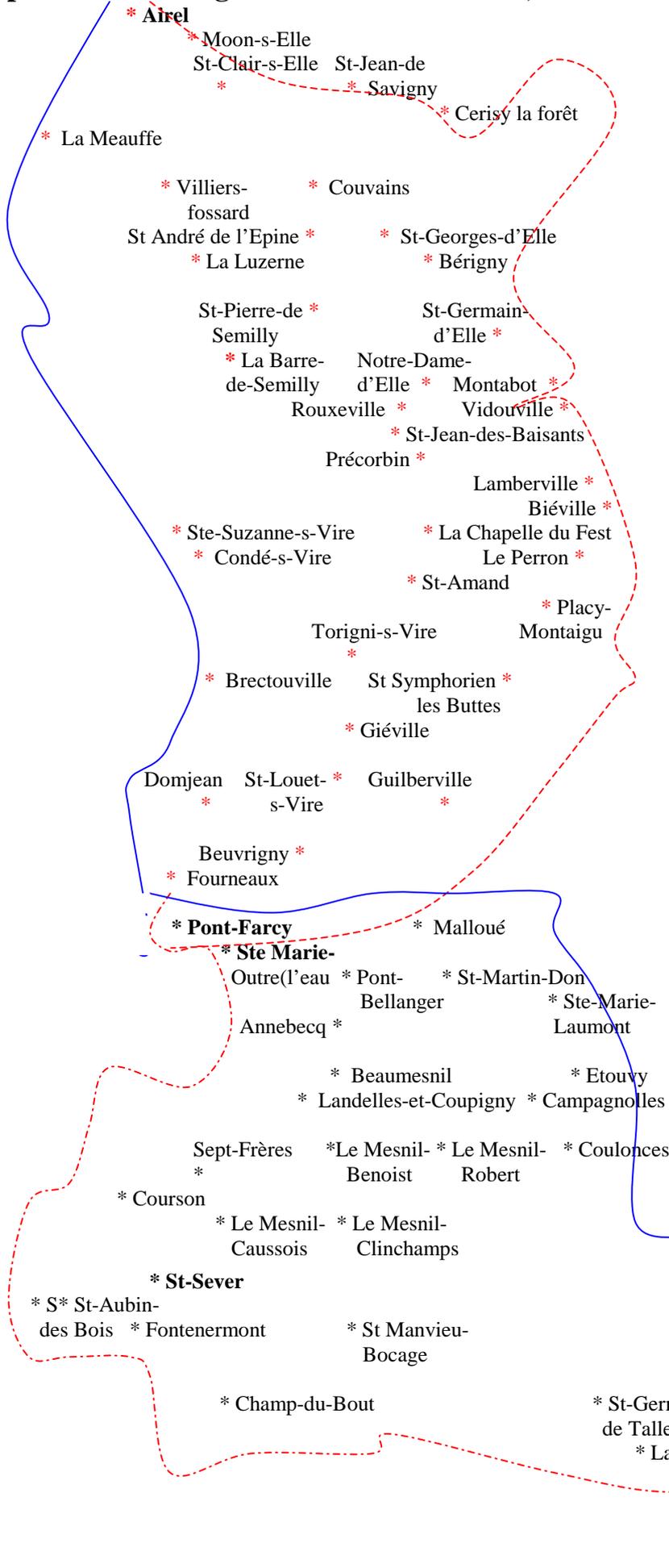
Outre les lacunes dans la liste ci-dessus, lacunes générales de dispenses de 1793-1801

De 1802 à 1818 les dispenses ne sont pas microfilmées aux Archives Départementales, elles sont sur les registres aux archives diocésaines de Coutances et consultables.

Aux Archives Départementales de la Manche les répertoires de toutes ces dispenses classées chronologiquement et alphabétiquement par paroisse permettent facilement de faire des recherches.

(Actuellement classeurs jaune en entrant à droite dans la salle de lecture)

Dispenses de mariages Calvados et Manche, zones délimitées par la Vire



← Les communes de la Manche anciennement paroisses du diocèse de Bayeux, ne disposant pas de dispenses de mariages.

La Vire ancienne limites entre diocèse
 Limites départementales actuelles

Les paroisses de St-Lô ND, St Thomas, Ste Croix, Baudre, Le Mesnil Rouxelin et St Georges Montcocq quoique se trouvant à l'est de la Vire étaient du diocèse de Coutances. Par contre Torigni, Domjean et Condé-s-Vire ont quelques dispenses, mais probable qu'un des conjoints est de l'autre côté de la Vire.

Les 25 communes du Calvados, anciennement diocèse de Coutances, disposant de dispenses de mariages (733) consultables aux AD 50 :
 ← 6 Mi 233 à 263.

Maisoncelles-la-Jourdan n'entre pas dans ce cadre, pourtant à l'extrême sud-est, et à l'ouest de la Vire, pour son bourg et la plus grande partie de son territoire. Sur la carte de Cassini cette paroisse se trouve à l'est d'une rivière qui n'est sans doute pas la Vire mais son affluent le Maisoncelles qui lui est parallèle. On a donc confondu les deux rivières pour établir la limite entre les deux diocèses.

Listes des communes du Calvados anciennement diocèse de Coutances

avec nombre de dispenses sur les guides des Arch.Départ.de la Manche

	1662-1721	1722-1792 .
Annebec	23	10
Beaumesnil	8	4
Campagnolles	16	8
Champ du Boul	30	49
Clinchamps	21	17
Coulonces	15	8
Courson	41	32
Etoovy	2	0
Fontenermont	2	3
La Lande Vaumont	5	3
Landelles	20	22
Le Mesnil Benoit	5	0
Le Mesnil Cauchois	3	1
Le Mesnil Robert	9	?
Pont Bellanger	3	7
Pont-Farcy	10	15
Sept-Frères	16	16
St Aubin des Bois	6	12
St Eloy sur Don, anceinne paroisse ?	0	4
St Germain de Tallevande	66	66
St Manvieu Bocage	19	17
St Martin Don	29	19
St Martin de Tallevande	1	5
St Sever	8	13
Ste Marie Laumont	15	16
Sts Marie Outre l'Eau	5	8
Tallevande = St Martin ?	0	5
Hors du diocèse de Coutances, mais quelques dispenses		
Vire	2	1
La Graverie		1
Pleines-Oeuvres		<u>1</u>
	<u>370</u>	<u>363</u>
= 733 (-16) restant à dépouiller		

Bernard Leconte